



Commune de VOUGY

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Du 22 janvier au 10 février 2020

Par arrêté n° 2019-055 du 23 décembre 2019, le Maire de VOUGY Haute Savoie a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de **modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Objet de l'enquête :

- VOUGY D'EN BAS : modification du règlement graphique
- LES FONTAINES (lieu-dit) mise en œuvre d'un emplacement réservé pour réaliser un bassin d'infiltration des eaux pluviales.

Commissaire enquêteur désigné :

Monsieur Philippe LAMBRET chef de projet en retraite a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le tribunal Administratif de Grenoble (ISERE).

Organisation de l'enquête publique :

L'enquête se déroulera à la mairie de VOUGY du mercredi 22 janvier 2020 à 8h30 au lundi 10 février 2020 à 17h30 aux jours et heures d'ouverture au public (sauf dimanches et jours fériés).

En outre, le commissaire enquêteur recevra le public pendant 3 demi-journées en mairie de VOUGY aux dates et heures suivantes :

Mercredi 22 janvier 2020 8h30 à 11h30	Mercredi 29 janvier 2020 8h30 à 11h30	Lundi 10 février 2020 14h00 à 17h30
---	---	---

Le dossier d'enquête comprenant le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme, les pièces qui l'accompagnent ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera consultable dans les locaux de la mairie aux jours et aux heures habituels d'ouverture. Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et des observations formulées et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante: Monsieur le commissaire enquêteur – Mairie de VOUGY – 1 route de Genève – 74130 VOUGY ou via l'adresse mail suivante : enquete-publique-1875@registre-dematerialise.fr

À l'issue de l'enquête et selon les résultats, la modification n°1 du PLU pourra faire l'objet d'une approbation par délibération du Conseil Municipal.

Adresse du site internet sur lequel les informations relatives à l'enquête publique sont disponibles :

Les pièces constituant le dossier sont consultables à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/1875>

Consultation du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur :

Dès réception du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, ces documents seront tenus à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, sur le site internet dédié et en préfecture, et ce, durant un délai d'un an, conformément aux dispositions de l'article R123-23 du Code de l'environnement.

VOUGY le 23 décembre 2019,
Le maire, Alain SOLLIET

